



## MISE A DISPOSITION DE LA REMORQUE COMMUNALE

(Délibération n°24/2023 du 3 juillet 2023)

La commune de LA ROCHE-MAURICE met à la disposition de ses administrés une remorque destinée uniquement aux déchets verts.

Cette mise à disposition est réalisée sous réserve de la disponibilité de la remorque et dans la limite d'une seule fois par an et par foyer. La remorque sera positionnée en priorité sur le domaine public, pour le week-end chez le demandeur.

Elle sera déposée le vendredi en journée, sous réserve des disponibilités du service technique ; elle sera récupérée et vidée par les services techniques en début de semaine suivante.

Le paiement de 90€ se fera par chèque à l'ordre du Trésor Public, en mairie lors de la réservation.

### DEMANDE DE RESERVATION

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Numéros de téléphone : ...../.....

Date de réservation : .....

Le signataire reconnaît :

- avoir pris connaissance des conditions de prêt de la remorque.
- s'engager à ne déposer dans la remorque que des déchets verts.
- attester ne pas avoir déjà eu la remorque dans l'année en cours.

Fait à LA ROCHE-MAURICE

Le .....

Signature du demandeur :

**Réservé à l'administration**

Payé par chèque n° :

Le :

Titre n°